	Service Public de l'Assainissement Non Collectif	RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT	ANC Exist_2023 page 1 sur 8
---	---	---	------------------------------------

Date du contrôle : 06/10/2023

Localisation de l'installation contrôlée

Référence n° :

Adresse de l'immeuble : **19 Chemin BASICANS**

Commune : **Saint-Vincent** Code Postal : **64800**

Section et numéro de parcelle : **A n° 197-193**

Propriétaire de l'immeuble

Nom : **LABORDE** Prénom : **Jean Louis**

Adresse : **19 Chemin BASICANS**

Commune : **Saint-Vincent** Code Postal : **64800**



:



:

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)

Nom : Prénom :



:



:

Adresse du service de contrôle : **SPANC – Communauté de Communes du Pays de Nay
Maison de l'Eau et de l'Assainissement – PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ**

Contrôleur : **VIGNAU Pierre**

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de chambres : **2**

Type de résidence : **Principale**

Année de construction de l'habitation : **1900 (ACHAT 2019)**

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie totale de la parcelle : **56000m²**

Nature du terrain recouvrant le traitement : **ARGILE**

Pente du terrain recouvrant le traitement : **< 5%**

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? **OUI**

Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ? **NON**

Est-il situé à plus de 50 m de l'habitation ? -


Est-il destiné à la consommation humaine ? -

IMPLANTATION DU SYSTEME

Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système ? **OUI**

Si oui, lesquels (plan masse, étude de définition de filière, étude de sol,...) :

Rapport de visite de la SAUR du 06/07/2009.

	Service Public de l'Assainissement Non Collectif	RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT	<i>ANC Exist_2018 page 2 sur 8</i>
---	---	---	--

COLLECTE DES EAUX USEES

Existe-t-il un regard de collecte ? **NON**

Le regard est-il accessible ?

- signes d'altération ? : (affaissement, corrosion, fissure, déformation...)

L'écoulement se fait-il correctement ?

Stagnation d'eaux dans le regard ?

Dépôt de matières en fond de regard ?

Présence d'odeurs ?

Les eaux usées et les eaux pluviales sont-elles collectées séparément ? **OUI**

Destination des eaux pluviales : surface parcelle.

PRETRAITEMENT

Existe-t-il un système de pré-traitement ? **NON-VERIFIABLE**

Présence d'un bac à graisses ? **NON**

Équipement(s) de pré-traitement existant(s) : **Fosse Septique**

Le prétraitement est-il accessible ? **NON**

Les regards sont-ils affleurants ? **NON**

Volume du prétraitement : **NON-VERIFIABLE m³**

Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération ? (affaissement, fissure déformation, corrosion...) **NON**

Présence d'odeurs ? **NON**

L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitement se fait-il correctement ? **NON-VERIFIABLE**

Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ? **NON-VERIFIABLE**

- Si oui, prévoir une vidange

Date de la dernière vidange :

- Nom/Raison sociale du vidangeur :

- Justificatif de vidange disponible ?

- Volume vidangé ? **m³** Destination des matières de vidange :

Ventilation

Existe-t-il une ventilation :

- En amont ? **NON**
- En aval ? **NON**

Préfiltre

Existe-t-il un préfiltre ? **NON**

- Si oui, est-il indépendant ? -
- Fonctionne-t-il correctement ? -

FILIERE DE TRAITEMENT

Existe-t-il un traitement ? **NON**

- Si oui, lequel : -

Le traitement est-il positionné à au moins :

- 5 m de l'habitation
- 3 m de tout arbre
- 5 m des limites de la parcelle
- 50 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine

Dimensionnement

Le dimensionnement du traitement est-il connu ?

Si oui, préciser l'ensemble des caractéristiques connues ou relevées :

- Longueur (m) :
- Profondeur (m) :
- Superficie (m²) :
- Nombre de tranchées :

Regard de répartition

Existe-t-il un regard de répartition ? **NON**


Le regard de répartition présente-t-il des signes d'altération ?

Stagnation d'eaux dans le regard ?

Bonne répartition des effluents ?

Dépôt de matières en fond de regard ?

Présence d'odeurs ?

	<p>Service Public de l'Assainissement Non Collectif</p>	<p>RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT</p>	<p>ANC Exist_2023 page 4 sur 8</p>
---	---	--	--

Regard de contrôle (bouclage ou collecte)

Existe-t-il un regard de contrôle ? **NON**

Le regard est-il accessible ?

Si oui, présente-t-il des signes d'altération ?

L'écoulement au sein du regard de contrôle se fait-il correctement ?

Stagnation d'eaux dans le regard ?

Dépôt de matières en fond de regard ?

Présence d'odeurs ?

Filière

Est-ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement ? **NON**

Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ? **NON**

- Si oui, préciser :

Est-ce que des travaux ont été réalisés depuis la dernière visite : **NON**

- Si oui, préciser :

REJET DES EFFLUENTS (CAS DES FILIERES DRAINEES OU INCOMPLETES)

Dans le cas d'une filière drainée :

Le rejet s'effectue en sous-sol ?

- si oui, préciser la nature et le dimensionnement de l'infiltration :


Le rejet s'effectue dans un milieu hydraulique superficiel ?

- Si oui, existe-t-il une autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur ?

Dans le cas d'une filière incomplète :

Quel est le type d'effluents rejetés ?

Vers quel exutoire sont-ils évacués ?

	Service Public de l'Assainissement Non Collectif	RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT	ANC Exist_2023 page 5 sur 8
---	---	---	------------------------------------

RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

Risques sanitaires :

L'installation est-elle située dans une zone à enjeu sanitaire ? **NON**

- périmètre de protection de captage AEP **NON**
- périmètre de protection de captage avec prescriptions spécifiques sur l'ANC **NON**
- zone de baignade **NON**
- zone définie par arrêté pour un usage sensible (pisciculture, activités nautiques, pêche à pieds,...) **NON**

L'installation engendre-t-elle un risque de contact direct avec les eaux usées ? **NON**

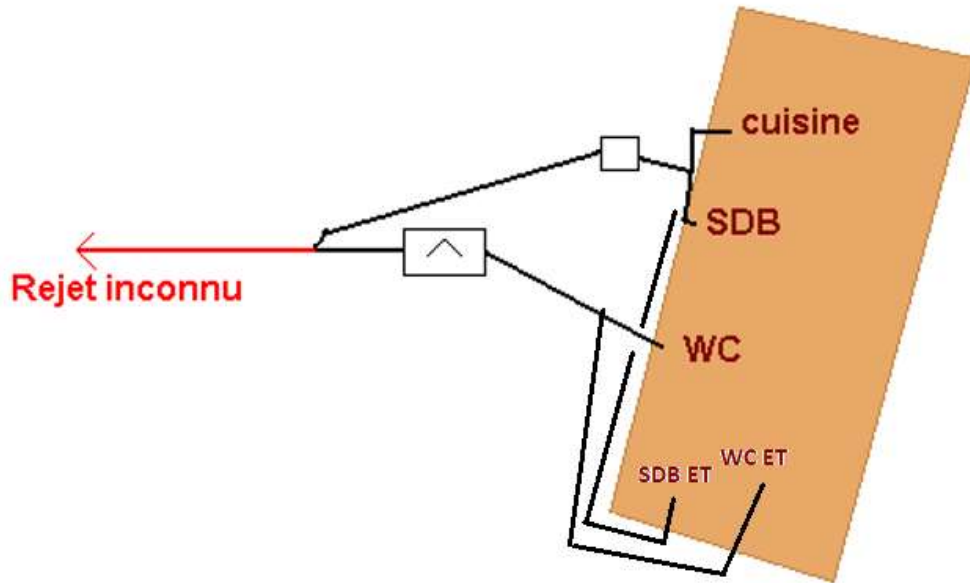
L'installation présente-t-elle un défaut de structure ou de fermeture pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes ? **NON**

Risques environnementaux :

L'installation est-elle située dans une zone à enjeu environnemental ? **NON**
(zone identifiée dans le SDAGE ou un SAGE démontrant une contamination par l'assainissement non collectif)

- Si oui, laquelle :

CROQUIS DE L'INSTALLATION



	Fosse toutes eaux + préfiltre		Regard		Regard d'eaux pluviales
	Fosse septique	LL	Lave Linge		Puits
	Fosse toutes eaux	EM	Eaux ménagères		Puisard
	Fosse étanche	EV	Eaux vannes	TF	tranchées filtrantes
	Micro station	EP	Eaux pluviales	PA	plateau absorbant
	Bac dégraisseur	—	Canalisation	FSVD	filtre à sable vertical drainé
	Préfiltre séparé	—	Drain	FSND	filtre à sable vertical non drainé
	Ventilation primaire	→	Rejet	TI	tertre d'infiltration
	Ventilation secondaire	—	Eaux pluviales	FZ	filtre à zéolithe

CLASSEMENT DE L'INSTALLATION

RESULTAT DE LA VISITE				
DISPOSITIF	<input type="checkbox"/>	0	Complet	Le dispositif possède tous les éléments requis pour fonctionner
	<input type="checkbox"/>	1	A fiabiliser	Quelques éléments mineurs sont manquants ou à réparer
	<input type="checkbox"/>	3	Sous-dimensionné	La capacité du dispositif ne correspond pas à la taille de l'habitation
	<input type="checkbox"/>	3	Défaillant	Le dispositif présente des problèmes structurels ou d'accès
	<input checked="" type="checkbox"/>	4	Partiel	Certains éléments majeurs du dispositif sont manquants ou inconnus.
	<input type="checkbox"/>	5	Inexistant	Le prétraitement et le traitement sont inconnus ou absents
FONCTIONNEMENT	<input type="checkbox"/>	0	Satisfaisant	Dispositif fonctionnant correctement
	<input type="checkbox"/>	1	Avec défauts	Dispositif nécessitant un entretien ou des améliorations mineures
	<input checked="" type="checkbox"/>	3	Dysfonctionnements	Dispositif présentant des dysfonctionnements majeurs
REJET SUPERFICIEL	<input checked="" type="checkbox"/>	0	Sans objet	Les eaux sont infiltrées sur la parcelle
	<input type="checkbox"/>	0	Acceptable	Les eaux rejetées sont sans effet sur l'exutoire
	<input type="checkbox"/>	2	Suspect	Couleur ou odeur suspectes
	<input type="checkbox"/>	4	Non conforme	Rejet chargé avec possibilités de nuisances
RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	0	Nuls	Dispositif rejetant dans un milieu sans risque identifié
	<input type="checkbox"/>	2	Présents	Risque de contact avec des eaux usées
	<input type="checkbox"/>	4	Elevés	Rejet dans un milieu à enjeux sanitaires ou environnementaux
CONCLUSION	<input type="checkbox"/>		Installation conforme : complète et fonctionnant correctement (indice 0)	
	<input type="checkbox"/>		Installation nécessitant des recommandations de travaux (indice 1 à 3)	
	<input checked="" type="checkbox"/>		Installation non acceptable (indice > 3)	

L'installation d'assainissement non collectif a été classée :

NON-ACCEPTABLE


Remarques :

- Type de problème(s) sur la conception de l'installation :
La fosse est non accessible.
Absence de bac à graisses pour les eaux ménagères.
Absence d'un système de traitement des eaux usées de l'habitation.
- Type de problème(s) sur l'entretien de l'installation :
- Proposition d'amélioration du système / Suggestion d'intervention :
Prévoir la mise en place d'un système complet de prétraitement et de traitement des eaux usées de l'habitation.
Une étude de sol devra être réalisée, se rapprocher du SPANC de la communauté de communes du pays de NAY.

Attention: Dans le cadre d'une vente ou d'une succession, si l'avis sur le dispositif d'assainissement est **non conforme**, la réhabilitation devra alors intervenir dans les 12 mois suivant la date d'acquisition du bien par le nouveau propriétaire (Art L271-4 et L271-5 du Code de la Construction et de l'Habitat).

Remarque : En l'absence de documents (factures de travaux, plans, documents d'urbanisme,...) permettant de vérifier la partie non accessible de l'installation d'assainissement non collectif, le SPANC ne pourra être tenu responsable en cas d'omissions ou de déclarations inexactes de la part de la, du propriétaire ou de la personne avec qui la visite a été effectuée.

Notre technicien se tient à votre disposition pour vous apporter tous les conseils nécessaires.

	Service Public de l'Assainissement Non Collectif	RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT	ANC Exist_2023 page 8 sur 8
---	---	---	------------------------------------

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**Identification du dossier**

Installation référencée N° :

Nom et prénom du propriétaire : **LABORDE Jean louis**Adresse du terrain : **19 Chemin BASICANS**Références cadastrales : **A n°197-195****Avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 27 avril 2012 et suite à la visite sur site en date du 06/10/2023, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays de Nay a classé l'installation référencée comme :

NON-CONFORME**Observations techniques :**

A partir des éléments du contrôle dont vous trouverez le rapport détaillé joint à ce courrier, le service public d'assainissement non collectif a constaté que :

Prévoir la mise en place d'un système complet de prétraitement et de traitement des eaux usées de l'habitation.

Une étude de sol devra être réalisée, se rapprocher du SPANC de la communauté de communes du pays de NAY

Travaux / Réhabilitation :**Pour un avis conforme**

Suite à la réalisation du contrôle obligatoire de bon fonctionnement, il apparaît que votre installation fonctionne correctement et ne nécessite pas de travaux complémentaires à ce jour.

Pour un avis non conforme (Absence d'installation)

Suite à la réalisation du contrôle obligatoire de bon fonctionnement, il apparaît que la construction d'une installation d'assainissement non collectif doit être réalisée sans délai (Art. L 1331-1 du Code de la santé publique)

Pour un avis conforme avec réserves

Suite à la réalisation du contrôle obligatoire de bon fonctionnement, il apparaît que votre installation nécessite des travaux d'amélioration :

Pour un avis non conforme (Pas urgent)

Suite à la réalisation du contrôle obligatoire de bon fonctionnement, il apparaît que la réhabilitation de votre système d'assainissement est nécessaire.

Pour un avis non conforme (Danger des personnes, Risque avéré de pollution)

Suite à la réalisation du contrôle obligatoire de bon fonctionnement, il apparaît que la réhabilitation de votre système d'assainissement est nécessaire et doit intervenir dans un délai obligatoire de 4 ans.

Dans le cadre d'une vente et d'un avis non conforme la réhabilitation de l'installation d'assainissement doit intervenir dans les 12 mois suivant la date d'acquisition du bien par le nouveau propriétaire.

Le SPANC se tient entièrement à votre disposition pour vous aider dans cette démarche de réhabilitation.

En vertu de l'article L.62 de la loi 2021-1104 du 22 août code de la Santé publique et conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 26/06/2023, je vous informe que Le taux de la majoration du contrôle comme le prévoit l'art. 62 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, pour les propriétaires n'ayant pas effectué les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non-collectif dans un délai d'un an, dans le cadre des ventes immobilières et 4 ans lors des contrôles de bon fonctionnement réglementaire, est majorée dans une proportion fixée par le conseil communautaire de 400% selon la loi Climat d'août 2021

Merci de bien vouloir contacter le Service Eau et Assainissement du Pays de Nay dès la mise en conformité de l'installation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le propriétaire ou son représentant,

Le Technicien SPANC, VIGNAU Pierre

Mme LABORDE Corinne

